

# Procès-verbal

## DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2020

Séance du 17 décembre 2020

Date de convocation : 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de MAUQUENCHY, convoqué par M. Pascal MARIETTE, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs, Sophie BIGNON, Marie FUMIERE, Pascal GODARD, Philippe HAVE, Pascal MARIETTE, Christian RIMBERT, Régis HELLOT, Sophie BIGNON, Sophie LE DOUSSAL, Jean-Jacques OCTAU

Absent ou excusé avec pouvoir : Ronan LAMENISOT

Présents : 10

Absent/Pouvoir : 1/0

Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Christian RIMBERT

Ouverture de la séance à 19h40

M. Pascal MARIETTE procède ensuite à l'approbation du PV de la séance du 29 septembre 2020.

- Le procès-verbal du 29 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### I. SIVOS Abbaye et Quesnay, Approbation de la révision des statuts 2020 N° 4.25.08.20

Monsieur le maire, Pascal MARIETTE fait part des changements des statuts concernant la révision N°4.25.08.20 qui a eu lieu le 15 juillet 2020. Les changements portent sur les articles suivants :

Article 7 : la participation des communes doit permettre l'équilibre du BP (Budget Primitif)

Article 8 : Cela concerne les attributions et non les charges de fonctionnement

Article 9 : Ce sont les dépenses non couvertes par la Région et non le Département

Article 10 : Ne fait plus partie de l'article le recouvrement auprès des communes la participation des enfants hors SIVOS

Article 12 : Elargissement au niveau des demandes de subvention (Conseil Général, Région, Département et autres)

Article 13 : Celui-ci annule et remplace l'ancien statut

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'approbation de la révision des statuts.

## **II. SIAEPA Les 3 Sources Cailly Varenne Béthune : Approbation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif.**

M. Le Maire demande l'approbation des RPQS transmis à l'ensemble du conseil. Etant adhérent il convient de les notifier au conseil. Les compétences en eau et assainissement concerne uniquement Liffremont et Forgettes.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité approbation des RPQS du SIAEPA des 3 Sources CVB**

## **III. désignation des représentants au comité de pilotage du site NATURA 2000**

M. le Maire annonce que le réseau Natura 2000, constitue un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, visant à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés. La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) nous demande de désigner un représentant et un suppléant au comité de pilotage Natura 2000 « Pays de Bray humide »

Il convient de nommer un titulaire et un suppléant.

Représentant titulaire : Mme Marie FUMIERE

Représentant suppléant : M. Christian RIMBERT

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité la désignation des 2 représentant au comité de pilotage NATURA 2000**

## **IV. désignation des représentants du CT (Comité Technique)**

M. le Maire précise que le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, des questions relatives aux effectifs, emplois, compétences et projets de statuts particuliers.

Il convient de nommer :

Un représentant du Conseil Municipal : M. Pascal MARIETTE

Un représentant du personnel : M. Richard MAUBERT

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité la désignation des 2 représentant du CT**

## **V. Décision modificative**

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité d'effectuer une DM pour

Un remboursement de 820.62 € de trop perçu au titre de la taxe d'aménagement.

Un déséquilibre en 023 et 021 de 690 €

Une erreur d'imputation concernant le SDE76 sur la délibération 2020-19 imputable en art 20422 pour un montant de 22 691 €

Un débit de 0.33 cts sur le compte 66111

Un virement de crédit sur le compte 6413 de 12 723.29 € suite à l'accident de travail de Mme DELACOUR depuis le mois de juin. Remplacement par un agent non titulaire.

#### Dépense

DI chap 10 art 10226 taxe d'aménagement	821.00 €
DI chap 020 Art 020 Dépenses imprévues Invest	-821.00 €
DF chap 023 art 023 Virement à la section d'invest	-690.00 €
DF chap 011 art 615 Entretien et réparation -	34 034.62 €
DF chap 023 art 023 Virement à la section d'investissement	22 691.00 €
DI chap 204 art 20422 Privé : bâtiment installation	22 691.00 €
DF chap 66 art 66111 Intérêts réglés à échéance	0.33 cts
DF chap 012 art 6413 Personnel non titulaire	12 723.29 €
Total	<b>23 381.00 €</b>

#### Recette

RI chap 021 art 021 Virement à la section de fonctionnement	690.00 €
RI chap 021 art 021 Virement à la section de fonctionnement	22 691.00 €
Total	<b>23 381.00 €</b>

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents. 9 pour, 1 abstention**

## VI. Logement communal lié à la GOURNAISIENNE

Monsieur le maire propose une délibération concernant le logement, il convient d'établir une délibération que le Conseil Municipal a acté Madame le Maire afin qu'elle signe auprès de la Gournaysienne un bail à réhabilitation.

Bien que ce bail ne semble n'avoir été jamais signé, la Gournaysienne a malgré tout entrepris les

travaux de réhabilitation du logement communal.

A la suite du renouvellement du Conseil, celui a manifesté sa volonté de récupérer la gestion pleine et entière de cet appartement

Considérant donc malgré l'absence de toute clause contractuelle, que les travaux effectués sous la maîtrise d'ouvrage de la gournaisienne ont été effectués dans les règles de l'art, pour un montant qui n'est pas remis en cause au vu des factures de travaux présentées, et considérant que la Commune ne peut s'enrichir sans cause, le Conseil Municipal décide, par conséquent de prendre en charge le montant de ces travaux de réhabilitation.

Le conseil ne souhaite pas adopter cette délibération par manque d'information. Il convient de fournir les factures avant toute décision et d'obtenir les dotations liées au jeux hippique.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents, l'annulation de cette délibération**

## QUESTIONS DIVERSES

### LOGEMENT COMMUNAL

M. Pascal GODARD souhaite consulter les factures et fait état de deux possibilités :

Soit la commune rachète les factures soit elle signe la convention.

Mme Sophie BIGNON souhaiterait savoir si l'on récupère la décennale, Mme Sophie LE DOUSSAL propose de contacter la GOURNAISIENNE à ce sujet.

M. Pascal GODARD estime que les informations sont trop succinctes et qu'il devait y avoir une rencontre avec M. PEYREFICHE de la trésorerie et M. LEJEUNE, président de la SA Gournaisienne. M. Pascal MARIETTE précise que ces deux intervenants ne font pas parti de la commune et que le Conseil reste seul décisionnaire dans cette affaire. M. le maire comprend le manque d'information et projette d'apporter plus d'éléments d'information à ce sujet, à savoir, le prix potentiel du loyer ainsi que les taux d'emprunts possible. A l'étude également, les problèmes en cas d'impayés. Mme Sophie LE DOUSSAL précise que nous avons déjà un logement en location géré par la mairie. Il reste possible de contracter une assurance en cas d'impayé.

M. Régis HELLOT pense que des taux de 1 à 1.5 % peuvent se négocier sur ces bases et qu'il serait souhaitable d'interroger une agence immobilière ou un notaire. M. Jean-Jacques OCTAU ajoute que l'emprunt initial était sur 16 ans et demi.

M. Pascal GODARD précise qu'il n'a pas été fait de Déclaration Préalable. Mme Sophie LE DOUSSAL informe que cela reste de la responsabilité de l'ancien maire. La DP devra être rectifié administrativement.

Il sera prévu une réunion de travail lié à ce sujet afin que chacun soit informé.

### FCTVA

M. le Maire mentionne que nous avons touché le FCTVA 2017 pour une attribution de 3 553.86 € ainsi que le FCTVA de 2016 pour un montant de 3 909.57 € total de 7 463.43 €

#### **ARRET DE CAR**

Afin de répondre à la demande de Madame LAUWEREYS, le SIRS nous demandait la distance de chaque foyer et l'établissement fréquenté pour chaque élève. Il a été référencé 7 élèves dont la distance ne dépasse pas 1025 m. Pour que la requête soit valide, il faut 1.5 km minimum de distance de chez eux à l'arrêt. Nous avons orienté Madame LAUWEREYS vers le SIVOS de l'Abbaye et du Quesnay ainsi qu'au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire PLACE BRÉVIERE.

Mme Sophie LE DOUSSAL précise que le sujet fût abordé lors de la réunion du transport scolaire en émettant la possibilité de modifier l'endroit de l'arrêt de car.

#### **BORNE INCENDIE**

M. le Maire annonce que deux devis ont été signés pour l'installation de poteaux rue du Grand Quesnay RD 102A et un autre à au niveau de la rue du Tilleul et rue du Grand Quesnay.

M. Pascal GODARD demande que l'on se rapproche de BOSC BORDEL pour le projet de poche entre les deux communes.

#### **CHEMIN COMMUNAL**

M. le Maire annonce qu'il a rencontré M. LEFAUX suite à l'arrachage de haie sur le chemin de la boucle de randonnée. Celui-ci va rencontrer la DDTM sur les conseils de M. CANU.

Il faudrait éclaircir certains points concernant les 2 boucles, M. Pascal MARIETTE propose de parcourir les boucles le samedi matin.

#### **SITE INTERNET**

Mme Sophie LE DOUSSAL propose une réunion de travail et demande un retour sur les modifications ou ajouts éventuels sur le site internet. Il serait souhaitable de préparer les questions en amont.

#### **CONTRAT DE DENEIGEMENT**

M. Régis HELLOT propose de refaire le contrat de déneigement. Il sera à déterminer le secteur ainsi qu'une demande auprès d'un assureur.

#### **CC4R**

Concernant les ordures ménagères, la CC4R fait état d'une baisse des finances, il sera revu à la hausse la taxe sur les années à venir.

#### **CIMETIERE**

Une demande sera faite au charpentier de l'impasse Sainte Anne pour la fabrication de la croix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

~~Thiruv~~

Sodara I

~~S. Rama~~

~~Gokarna~~

Hay

~~Blad~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~